



2023 PARIS



Entretien avec Pierre-Olivier Savoie

Associé fondateur de Savoie Arbitration

1) Vous êtes membre de longue date de l'ADI/ILA. Pouvez-vous expliquer ce choix et ce que l'association vous apporte ?

Peu de temps après mon arrivée à Paris, en provenance d'Ottawa, il y a une dizaine d'années, deux amis de longue date ont offert de me parrainer afin que je me joigne à l'ADI/ILA. Cela m'a permis de rencontrer d'autres internationalistes dans un environnement différent des conférences par et pour les praticiens auxquelles j'étais plus habitué. L'ADI/ILA est un cadre convivial où on apprend sur des thèmes très divers touchant tant au droit public qu'au droit privé, toujours pertinents et d'actualité, que l'on n'aurait pas nécessairement eu l'occasion d'approfondir sans cela. Cela dit, je remarque qu'il y a toujours des liens avec ma pratique et je reviens de ces réunions toujours enrichi, dans un cadre convivial où j'ai pu échanger informellement avec des conœurs, confrères, collègues et amis.

2) Votre soutien précoce à l'organisation de la célébration du 150^e anniversaire a été essentiel. Que retenez-vous de ces célébrations ?

D'abord, c'est toujours un plaisir, lorsque cela est possible, de soutenir des organisations et événements, comme le 150^e de l'ADI/ILA, qui reflètent mes valeurs et celles du cabinet Savoie Arbitration. L'ADI/ILA, c'est 150 ans d'engagement pour la primauté du droit au niveau international. L'ADI/ILA et son engagement en ce sens est primordial et fondamental. L'organisation permet aux juristes, avocats et internationalistes du monde entier de partager leurs connaissances, de discuter des enjeux importants, voire de faire évoluer les normes via différents projets.

Je retiendrai du 150^e de l'ADI/ILA des célébrations à la hauteur de nos ambitions collectives. Je retiens les efforts de tous les instants de la présidente du comité d'organisation, la professeur émérite Catherine Kessedjian, ainsi que son enthousiasme contagieux entourant le projet du 150^e. Nous avons pu participer à un grand nombre de conférences d'une diversité inégalée, sur les thèmes importants et les défis actuels du droit international. Nous avons pu faire l'état des lieux. Nous avons pu partager entre internationalistes de différents continents. Nous avons pu partager entre universitaires, entre avocates, avocats et autres praticiens, entre magistrats d'ici et d'ailleurs. Ce fut un point de rencontre des idées pour le futur du droit international et de l'ADI/ILA.

Lettre d'information
N° 17, août 2023

Dans ce numéro

Entretien avec
Pierre-Olivier Savoie

Rapport de la
cérémonie
d'ouverture du
Symposium des 18,
19 et 20 juin 2023

Rapport du
webinaire sur l'état
civil

Calendrier des
prochains
webinaires et de la
journée de clôture



3) L'un des panels remarquables du Symposium de juin a traité de la prise en considération des générations futures. Comment appréciez-vous ce sujet ?

D'abord, ce panel m'a permis de prendre connaissance de la magnifique étude « [Droit\(s\) des générations futures](#) », préparée sous l'égide de l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice, par la magistrate française Sonya Djemni-Wagner et Victoria Vanneau. Même si le concept de « générations futures » s'applique à d'autres domaines, c'est surtout dans le contexte des changements climatiques qu'on le retrouve aujourd'hui. L'Accord de Paris, dans son préambule, rappelle l'« équité entre les générations », un des principes guidant cet accord, universel et nécessaire, voire impératif, pour la survie de la planète. La jurisprudence récente, notamment allemande, française, colombienne et brésilienne, nous rappelle les obligations qui sont les nôtres, dès maintenant, que l'on donne ou non une personnalité juridique aux générations futures (ou encore à des entités naturelles comme l'Amazonie). Au-delà de fascinantes questions conceptuelles, d'un point de vue logique, l'équité entre les générations soulève aussi la question de l'équité entre les différents pays. Certains pays se sont développés en polluant (beaucoup) plus que d'autres, au cours des derniers siècles. Il en résulte dans l'Accord de Paris des « responsabilités communes mais différencierées » entre pays développés et pays en voie de développement, incluant des obligations d'aide financière en faveur des pays en voie de développement. D'un point de vue pratique, selon différentes estimations, c'est entre 5 % et 10 % du PIB mondial, soit entre 5 et 10 trilliards de dollars par année, pendant près de 30 ans, soit d'ici 2050, qu'il faudra consacrer à une transition énergétique qui permet d'attendre les objectifs « de température » de l'Accord de Paris. Au vu de ces obligations, en principe nous devons nous lancer, au cours des prochaines décennies, dans une « réallocation » majeure de 5 à 10 % des ressources de la planète. Cette réallocation doit par ailleurs permettre aux pays en voie de développement de continuer à se développer, tout en freinant le réchauffement climatique, en particulier dans les pays développés. Ces objectifs, contraignants, créent des obligations majeures et fondamentales de réallocation, qui transcendent les frontières. C'est le défi que nous devons relever, dans notre quotidien de juristes et d'habitants de la planète, pour nous-mêmes, les générations actuelles et les générations futures. L'ADI/ILA, qui m'a déjà aidé dans ma réflexion, continuera certainement de jouer un rôle important.

RAPPORT DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU SYMPOSIUM DES 18, 19 ET 20 JUIN 2023

Le Symposium de juin a constitué un moment de célébration ainsi qu'une continuation de la réflexion collective qui a débuté il y a maintenant deux ans avec la préparation des [livres blancs](#) et les [webinaires](#) qui en discutent durant toute l'année 2023.

Le Symposium a débuté par une cérémonie alliant hommages divers et art.

La compagnie Le bal des Philosophes nous a donné à voir trois pièces de danse, chacune mettant en lumière le travail d'un philosophe : Héraclite le fleuve, Hegel la tornade et Nietzsche l'éclair. Dans la première pièce, le fleuve universel permet de dire le temps, toujours renouvelé, jamais permanent, donnant le souffle de la vie sans lequel le droit international serait vain. La deuxième pièce rend hommage à l'auteur de la *Philosophie du droit* qui a tellement influencé la pensée juridique au fil des siècles, même si elle est partiellement remise en cause au XX^e siècle. Langage commun des danseuses qui forment la figure de l'infini afin d'avancer collectivement vers un même but. La troisième pièce commence par nous heurter, nous déranger, à la hauteur de ce qu'a constitué la philosophie de Nietzsche pour son temps et au-delà.

Il était difficile de revenir aux mots, à la parole, après cette ouverture nous invitant à la méditation, à l'introspection.

Ce fut fait pour accueillir Diego Colas, Directeur juridique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui était porteur d'un message de la Ministre Catherine Colonna. Suivirent ensuite la Présidente exécutive de l'ADI/ILA, Christine Chinkin, et le Président de l'ADI/ILA, Manuel de Almeida Ribeiro, qui ont célébré la longévité de l'association et l'importance du travail d'une société savante telle que celle-ci dans un monde agité par des soubresauts délétères, la guerre en Ukraine, l'absence de justice sociale dans de nombreux pays et la remise en cause, parfois sévère, de l'État de droit. Puis plusieurs orateurs vinrent nous rappeler l'importance de la mission du droit international. Ce fut le cas de la Présidente du cercle des Ambassadeurs, Gabrielle Kaufmann Kohler, le représentant de l'Université Paris-Panthéon-Assas, Fabrice d'Almeida, et le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann.

Ce fut alors le temps de dévoiler le livre des 150 ans, *Au service du droit international*, publié par les Éditions Panthéon-Assas en coopération avec les Éditions Pedone. Le panel, présidé par le Professeur Olivier Descamps (co-directeur de l'ouvrage), a permis à Teodolinda Fabrizi (co-directeur de l'ouvrage) de présenter l'ensemble du travail et à Paulo Borba Casella, Frédéric Constant et Arthur Eyffinger de donner un aperçu de leurs chapitres respectifs : le contexte latino-américain en 1873, les mondes asiatiques en 1873 et les fondateurs néerlandais de l'ADI/ILA.

Une deuxième table ronde a réuni, sous la présidence du Professeur Franck Latty, Président de la branche française de l'ADI/ILA, la Secrétaire de la CNUDCI, Anna Joubin Bret, la Présidente de l'UNIDROIT, Maria-Chiara Malaguti, le Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage, Marcin Czpelak, et le Président de l'Institut de droit international, Alain Pellet. Franck Latty a lu un message du Président Gilbert Guillaume, empêché, qui a transmis aux participants sa joie de les voir tous réunis à Paris pour cet important anniversaire.

La cérémonie s'est poursuivie avec le dévoilement de l'œuvre picturale de Golnaz Afraz, *Un rêve d'humanité*, commanditée par la Fondation Villa Seurat pour l'Art contemporain à l'occasion des 150 ans de l'ADI/ILA. L'artiste a dialogué avec la directrice de la Maison des étudiants de la Francophonie de la CIUP, qui accueille l'œuvre à titre définitif.

Enfin, l'orchestre de chambre SciencesPolyphonies, dirigé par le Professeur Frédéric Ramel a régale l'assistance avec deux brèves pièces de musique : *Le chant des oiseaux* et *l'Hymne des Nations Unies*, toutes deux interprétées à l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1971.

La journée s'est terminée par un cocktail de bienvenue organisé grâce à la contribution de la branche américaine de l'ADI/ILA (ABILA).

Les deux journées suivantes ont permis à un riche programme de discussions de se dérouler. Vous pouvez consulter le [programme sur notre site](#). Les replays de tout le symposium et de tous les webinaires sont disponibles en vous inscrivant [ici](#).

Nous tirerons les conclusions de deux années et demie de réflexion collective le 14 décembre 2023.

RAPPORT DU WEBINAIRE SUR L'ETAT CIVIL

Inès Giauffret, Doctorante en droit privé, Université Paris Saclay

L'état civil suscite des problématiques juridiques parfois invisibles, méconnues et pourtant omniprésentes. Partant du constat que l'absence d'état civil rend la personne vulnérable – l'expose par exemple à la traite des êtres humains –, particulièrement dans les zones de conflits, le comité de pilotage du livre blanc « État civil », coordonné par la Professeur Fabienne Jault-Seseke, a identifié plusieurs difficultés relatives à la conception même de l'état civil, à l'établissement et à la reconnaissance des actes d'état civil.

Face aux multiples facettes de l'état civil, les rédacteurs se sont employés à sélectionner deux thématiques précises : celle de l'organisation de l'état civil et de son adaptation aux défis techniques contemporains ; et celle de l'état civil aux prises avec l'évolution de la société et des mœurs, lesquelles tendent, aujourd'hui, à mettre l'état civil au service de l'autodétermination de la personne.

Ces grands axes ont fait l'objet du webinaire de l'ADI/ILA du 5 juillet 2023, modéré par la Professeur Katharina Boele-Woelki, au cours duquel quatre sujets de réflexion majeurs se sont dégagés.

En premier lieu, la très complexe question de l'identité de genre et de la reconnaissance d'un sexe neutre a été abordée. Les systèmes juridiques existants sont dans une large majorité binaires. Alors que seulement cinq pays d'Europe autorisent et reconnaissent plus de deux genres, les intervenants ont échangé sur leurs systèmes nationaux respectifs et les progrès réalisés pour la reconnaissance des individus non binaires. Tous ont souligné la difficile mise en place de systèmes reconnaissant un troisième sexe, tout en admettant la nécessité.

Les échanges se sont poursuivis autour de la question de l'identification biométrique. De nombreuses difficultés entourent ce procédé, tant au regard de la protection des données que des risques d'exclusion de la population. Les intervenants étaient alors unanimes quant à l'absence de fiabilité et aux dangers liés à la mise en place de systèmes biométriques.

Les débats se sont ensuite engagés sur la question des enfants en situation de migration, tels que les mineurs non accompagnés ou ceux qui font l'objet de la traite, lesquels n'ont le plus souvent pas de documents d'identité. Ces enfants non identifiés ne peuvent faire l'objet d'une protection. Il n'existe à ce jour aucune solution ou système uniforme et homogène permettant d'atteindre la cible 16.9 des Objectifs de développement durable – à savoir garantir à toute personne le droit à une identité juridique d'ici 2030 –, même si des progrès ont été réalisés sur ce point, avec une croissance du respect des standards internationaux et la [récente décision de la CEDH](#) en faveur d'une présomption de minorité de l'enfant.

Enfin, ont été abordés l'épineux sujet de la gestation pour autrui et, plus largement, celui de la parenté juridique, qui, entre autres, font actuellement l'objet de travaux de la Conférence de La Haye. C'est avec un optimisme nuancé que les panélistes ont évoqué le délicat arbitrage à réaliser par les États pour la reconnaissance des actes d'état civil. Alors que les solutions divisent les États entre adoption et reconnaissance de la filiation juridique établie dans le pays d'origine, les risques pour l'enfant demeurent et aucune option ne garantit une réelle stabilité et continuité de son statut. Un consensus s'est tout de même dégagé quant à la nécessité d'élaborer des standards minimums à l'aune de considérations essentielles, déjà partagées par les États et les organisations internationales : la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant et la protection des droits fondamentaux de la gestatrice.

À l'issue des débats, les panélistes ont émis diverses recommandations. A été évoquée la nécessité de réfléchir à des systèmes inclusifs, capables de résister à l'épreuve du temps et prenant en considération la cybersécurité et les principes de protection des données. Au regard du caractère fondamental des questions posées en matière d'état civil, les intervenants ont relevé l'importance de poursuivre les discussions sur le plan international et de formuler des recommandations sur la reconnaissance de la filiation juridique, particulièrement dans les cas de la gestation pour autrui. En outre, le panel a relevé l'importance de normaliser les systèmes entre les États afin d'améliorer la délivrance d'actes de naissance d'un État à l'autre, et rappelé l'utilité des travaux de la Commission internationale de l'état civil. Une dernière recommandation a souligné la nécessité de convaincre les organisations de l'importance d'offrir une troisième option de genre, avec un système d'enregistrement non binaire.

CALENDRIER DES PROCHAINS WEBINAIRES ET DE LA JOURNÉE DE CLOTURE

Webinaires

24 août 2023, 14h–17h (CET)	<u>La propriété intellectuelle</u>
4 septembre 2023, 15h–18h (CET)	<u>L'espace extra-atmosphérique</u>
12 septembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>Crimes de masse et impunité</u>
14 septembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>Les droits de la personne humaine</u>
25 septembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>Le droit international au service de la démocratie et l'État de droit</u>
19 octobre 2023, 14h–17h (CET)	<u>Les migrations</u>
6 novembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>La finance internationale</u>
14 novembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>La fiscalité</u>
21 novembre 2023, 14h–17h (CET)	<u>Le patrimoine culturel</u>

Clôture du 150^e anniversaire de l'ADI/ILA – 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, nous tirerons les conclusions de deux ans et demi de travail consacrés à penser le droit international de demain, dans le cadre du 150^e anniversaire de l'ADI/ILA.

La journée se déroulera en ligne exclusivement. Quatre sessions seront proposées : deux le matin, à partir de 9h30, et deux l'après-midi, à partir de 14h.

Toutes les personnes d'ores et déjà inscrites pour les évènements en ligne des 150 ans recevront un message pour leur demander de confirmer leur participation à cette journée.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, il est encore temps de [vous inscrire](#).